

Les pensions seront un des piliers de l'avenir de l'Europe sociale

Pour la **Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP)**, les pensions seront l'un des piliers sur lesquels reposera la future Europe sociale. Ce thème sera une « priorité » au cours des quatre prochaines années.

Pour la FSESP, l'avenir devra être celui de pensions d'Etat et professionnelles bien gérées et indexées. La mauvaise gestion et les « investissements spéculatifs » liés aux pensions ces dernières années ont assombri l'avenir d'innombrables employés.

Ces positions sont reflétées dans un document : La **Résolution : R.3. Pensions**, qui sera présenté lors du 7^{ème} Congrès de la FSESP à Stockholm du 14 au 17 juin. Considérant les pensions comme un « problème social de premier ordre », le document de la FSESP reconnaît l'existence de tendances démographiques et autres mais ne constate aucune preuve d'un changement radical du régime des pensions publiques. Selon le document de la FSESP, « l'accent placé actuellement sur des perspectives financières à court terme compromet un système plus vaste dans lequel les pensions remplissent également des objectifs sociaux ».

Virulentes sont les tentatives d'éviter la négociation et la consultation avec les syndicats. La FSESP préconise « des régimes de pensions publiques de qualité, suffisamment financés et durables » permettant d'offrir « des moyens importants de réaliser l'inclusion sociale et la cohésion sociale en Europe ». Le principe d'indexation des pensions par rapport aux recettes est également posé en termes clairs.

Selon la résolution, un environnement de pensions sain nécessite « la coordination aux niveaux européen et national des politiques macroéconomiques, d'emploi, de protection sociale et fiscales », en utilisant les objectifs fixés à Lisbonne pour orienter l'action des pouvoirs publics. L'appui de la Commission européenne en faveur d'un accord-cadre impliquant les partenaires sociaux est également cité.

Le document met en exergue la portabilité des pensions professionnelles. La protection des droits à pension est considérée comme essentielle pour la libre circulation de la main-d'œuvre, une composante centrale du marché intérieur. La tendance qu'ont les employeurs à ne pas participer au processus des pensions est une cause d'inquiétude. Des « mécanismes d'indexation » doivent faire partie intégrante des régimes professionnels afin de protéger le niveau de vie lors de la retraite. Les « pensions professionnelles étant des salaires différés », les syndicats pensent qu'ils devraient être impliqués dans la création et la gestion des pensions.

Pour la Secrétaire générale de la FSESP, Mlle Carola Fishbach-Pyttel : « Les pensions doivent revêtir une plus grande clarté en raison de l'élargissement de l'Europe et de l'héritage épouvantable des régimes et des fonds de pensions. Ce document fournit cette clarté ». Selon Mlle Fishbach-Pyttel, le document reflète également le soutien en faveur du

« contrôle du comportement des investissements des fonds de pensions » par l'organisation-sœur, l'Internationale des services publics.

Si les employeurs créent des régimes de pensions dans des entreprises/secteurs couverts par la FSESP, les affiliés de la FSESP devraient alors être impliqués dans les négociations<< .

Selon le document, les droits à pension des travailleurs migrants et des travailleurs du secteur privé auront leur place dans le dialogue social. Pour ce qui est de la privatisation, « les affiliés de la FSESP lutteront afin que les travailleurs continuent de bénéficier de bons régimes dans les services publics ou aient accès à des régimes offrant des prestations comparables ou meilleures ».

Les pensions occuperont une place centrale dans le programme de la FSESP dans la prochaine période de Congrès, contribuant à la cohésion sociale. L'objectif qui est de « garantir des pensions durables et de qualité » sera à la base de ces travaux. Le contrôle dans les nouveaux Etats membres sera également un point d'action important.

fin